

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 12 Mars 2020

Date de convocation : 5 mars 2020

Aujourd'hui douze mars deux mille vingt,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Jean-Marc DELORME – M. Jean-Luc HAMON – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) – M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – M. Patrick CREVEL – Mme Christine DELECROIX – Melle Françoise JEAN-PIERRE – M. Philippe LAULHE – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – Mme Chantal ROVARC'H – Mme Marie-Madeleine THOMAS – M. Philippe BOUILLON (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – Mme Huguette AUTIN – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Eric FOUCHER – Mme Nelly RAFFIN – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Cédric CAHU – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Béatrice COSTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Lydie POULET (**Bayeux**) – M. Jacques LECHEVALLIER (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Chantal ROVARC'H (**Bayeux**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) donne pouvoir à M. Fernand PORET (**Commes**).

Absents excusés : M. Patrick JARDIN remplacé par M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) – Mme Nathalie LAFONT (**Bayeux**) – M. Rémi FRANÇOISE remplacé par Mme Monique DUVAL (**Vienne-en-Bessin**).

Absents : M. Serge MICHELINI – Mme Michèle MOUCHEL – M. Jean-Marie SERONIE – M. Justin BRIANE – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**) – M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**).

Secrétaire de séance : M. Fernand PORET

Secrétaires auxiliaires : M. Erwan GOUEDARD et M. Didier COENE

Le compte rendu du conseil du 30 janvier 2020 a été adopté.

N° 01

OBJET : Travaux – Avenant n° 1 au marché relatif à l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 présenté dans le corps de la délibération relatif au marché de prestations d'entretien des espaces verts ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 02

OBJET : Travaux – Avenant n° 9 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'ECS et de froid des bâtiments du groupement de commandes Bayeux Intercom/Ville de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n° 9 présenté dans le corps de la délibération relatif au marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'ECS et de froid des bâtiments;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 03

OBJET : Travaux – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux d'extension de l'Aile Ouest du siège de Bayeux Intercom et réfection des façades, toiture et menuiseries extérieures de l'aile Sud/Ouest de l'Espace Saint Patrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les avenants n° 1 présentés dans le corps de la délibération relatifs au marché de travaux d'extension de l'Aile Ouest du siège de Bayeux Intercom et réfection des façades, toiture et menuiseries extérieures de l'aile Sud/Ouest de l'Espace Saint Patrice ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment lesdits avenants.

N° 04

OBJET : Travaux – Mise en place de servitudes sur la parcelle ZE 93 à Juaye-Mondaye relative à l'extension du groupe scolaire de Juaye-Mondaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise en place des servitudes décrites ci-dessus à titre gratuit sur la parcelle cadastrée ZE 93, afin d'y construire l'extension du groupe scolaire de Juaye-Mondaye ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié à intervenir lequel sera reçu par Maître BEKAERT, notaire à Caen.

N° 05

OBJET : Enseignement – Prise en charge de la tarification des transports scolaires – Année scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la prise en charge de la tarification des transports scolaires telle qu'exposée dans le corps de la délibération et précisée dans le document joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le document joint.

N° 06

OBJET : Enseignement – Mise en place d'un service de restauration de type « food truck » - Centre aquatique Auréo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le lancement d'une procédure de sélection d'un candidat pour assurer une activité de restauration au sein du centre aquatique Auréo ;
- **De fixer** le montant de la redevance à 50 euros HT par jour d'occupation effective ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07

OBJET : Eau potable – Avenant pour changement de dénomination sociale à la convention relative à l'implantation d'une antenne au profit de la société Iliad7 sur le château d'eau situé chemin Saint-Julien à Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant à la convention pour prendre acte du changement de dénomination sociale de la société ILIAD 7 pour devenir On Tower France ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 08

OBJET : Défense Incendie – Servitude sur la parcelle B 690 à Tracy-sur-Mer pour l'implantation d'une réserve incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la constitution d'une servitude d'occupation et d'accès au profit de Bayeux Intercom sur la parcelle B 690 à Tracy-sur-Mer pour une superficie d'environ 155 m² ;
- **D'approuver** la prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié inhérents ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié à venir.

N° 09

OBJET : Défense Incendie – Servitude sur parcelle ZA 37 à Ellon pour l'implantation d'une réserve incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la constitution d'une servitude d'occupation et d'accès au profit de Bayeux Intercom sur la parcelle ZA37 à Ellon pour une superficie d'environ 150 m² ;
- **D'approuver** la prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié inhérents ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié à venir.

N° 10

OBJET : Défense Incendie – Servitude sur parcelle ZO 28 à Nonant pour l'implantation d'une réserve incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la constitution d'une servitude d'occupation et d'accès au profit de Bayeux Intercom sur la parcelle Z028 à Nonant pour une superficie d'environ 256 m² ;
- **D'approuver** la prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié inhérents ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié à venir.

N° 11

OBJET : Eau Potable – Promesse d'achat et acquisition d'une parcelle dans le périmètre de protection rapproché du captage de Saint-Vigor-le-Grand - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président à signer la promesse unilatérale d'achat (avec substitution) relative aux parcelles ZA 79 et 80 à Saint-Vigor-le-Grand, au lieu-dit Le Grand Près ;
- **D'autoriser** le Président à signer l'acte notarié si les clauses de la promesse unilatérale d'achat sont respectées ;
- **De solliciter** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'acquisition de cette parcelle et à signer toute pièce utile à cette demande d'aides ;
- **De s'engager** dans une politique respectueuse de la zone humide ;
- **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Eau potable 2020 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 12

OBJET : Assainissement – Défense Incendie – Acquisition d'une partie de la ZC 63 à Vienne-en-Bessin pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées et pour l'implantation d'une réserve incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC 63 à Vienne-en-Bessin, au prix de 25 € le m² afin d'y implanter une réserve incendie ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal fonction 114 et au budget Assainissement collectif pour une répartition 80/20 environ (ajustée au superficie réellement utilisée lors de ces deux projets) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié.

N° 13

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Rétrocession à Bayeux Intercom d'ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie concernant le lotissement « Le Clos Dumas » à Agy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages d'assainissement et de défense incendie du lotissement « Le Clos Dumas » dans le domaine public de la commune d'Agy conformément aux dispositions figurant dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié à intervenir lequel sera reçu par Maître LE CLERC, notaire à BALLEROY.

N° 14

OBJET : Développement Economique – Acquisition de la parcelle AS 239 à Bayeux dans la zone industrielle de la Résistance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition de la parcelle portée au cadastre sous le n° 239 de la section AS d'une surface de 910 m² appartenant à la Société ONTEX à l'euro symbolique ;
- **D'approuver** la prise en charge du montant des honoraires plus les frais d'acte représentant une provision sur frais de 4 000 € ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître LEMASLE, notaire à Caen.

N° 15

OBJET : Développement Economique – Vente du lot n° 4b sur la ZAC des Longchamps (tranche 2) au profit de la SCI LAQL (siège social au 24, Avenue de Garbsen - 14200 Hérouville Saint Clair) portée par la société CAEN FLUID SERVICE (CFS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n°4b porté au cadastre sous le n°148p de la section ZE d'une surface d'environ 2 700 m² (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZAC des Longchamps au profit de la SCI LAQL ou de toute société qui se substituerait, au prix de 22 € HT le m² ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la promesse de vente et l'acte à intervenir, lesquels seront reçus par Maître RAUX, notaire à Bayeux.

N° 16

OBJET : Développement Economique – Plan d'investissement de la société COFA (groupe FRIAL) : demande d'aide à l'investissement immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'intervention de Bayeux Intercom en abondement à hauteur de 100 000 € en PTZ ;
- **D'autoriser**, le cas échéant, le Président à signer la convention quadripartite de mise en œuvre de l'aide en PTZ entre COFA SAS, GLACIES Holding SAS, le Département du Calvados et Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention financière entre le Conseil Départemental du Calvados et Bayeux Intercom.

N° 17

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A Mme MARAZZI Cécile, pour l'opération sise à BAYEUX, 18 Rue de la Poterie concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation et changement de mode de chauffage) pour un montant de 16 367 € HT ;
 - à Mme MARIE Bernadette, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 2 Rue Chanoine Bernard concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation pompe à chaleur) pour un montant de 27 002 € HT ;

- à M. GUILBERT COLLEVILLE Victor, pour l'opération sise à BAYEUX, 5 Chemin des Marettes à Bayeux concernant des travaux d'économie d'énergie (réhabilitation globale) pour un montant de 45 377 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 18

OBJET : Aménagement du territoire – Etude territoriale de définition des besoins pour la mise en œuvre de solutions d'hébergement pour les jeunes travailleurs- Constitution d'un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour le lancement d'une étude des besoins d'hébergement des jeunes travailleurs à l'échelle de leur territoire ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter toute subvention dont l'étude pourrait bénéficier ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 19

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 20

OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'instituer** le versement d'une gratification pour un(e) étudiant(e) de l'enseignement supérieur accueilli(e) dans l'établissement public, selon les conditions prévues ci-dessus ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

N° 21

OBJET : Finances – Bilan des cessions et des acquisitions de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre** acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2019 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

OBJET : Finances – Avenant de prolongation à la Convention Territoriale d'Exercice Concerté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant à la convention Territoriale d'Exercice Concerté joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 23

OBJET : Finances – Groupement de commandes pour la fourniture de titres restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture de titres restaurant, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 24

OBJET : Finances – Signature de l'avenant n° 2 au contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n° 2 au contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados ;
- **De solliciter** une aide financière du Conseil Départemental pour les projets suivants :
 - Restructuration de la zone d'activité intercommunale de la Résistance – phase 1 rue Armand Busquet d'un montant de dépense prévisionnelle de 483 000 € HT

- Création d'une zone d'expansion de crues à Ryes d'un montant de dépense prévisionnelle de 71 000 € HT
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 25

OBJET : Finances – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) tels que proposés dans le corps de la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 26

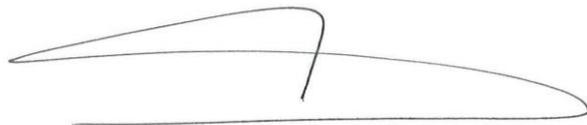
OBJET : Médiathèque Intercommunale – Dons, vente, désherbage des collections de la médiathèque intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les conditions de désherbage selon les articles 1, 2, 4 et 5 ;
- **D'approuver** les conditions de mise en vente proposées pour l'année 2020 (article 3) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 20 mars 2020

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT